



CERTIFICATION

AIO certifie que l'entreprise :

NEXT INTERIM SAS

13 avenue de la Falaise
38360 - SASSENAGE
FRANCE

a été auditée et jugée conforme aux exigences de :
l'Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises
réalisant des travaux hyperbares.

Le champ d'application est le suivant :

Entreprise de Travail Temporaire délégrant du personnel réalisant des Travaux hyperbares en mentions A et D.

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus,
ce certificat est valable jusqu'au : **05 mars 2027**

Certificat n° **FR2023193_1**

Date d'émission : 08 mars 2023

Didier ANSEL – Directeur Général



Accréditation
N°5-0604 rev3
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr

Des informations complémentaires concernant le périmètre de certificat peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié. La vérification de la validité de ce certificat est possible en adressant votre demande à l'adresse email :

contact@aiocertification.com

Adresse de l'organisme certificateur : 27, rue Maurice Flandin, 69003 Lyon - FRANCE